

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Généralités :

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre AQC Métrologie et l'acheteur et les conditions applicables à tout achat effectué.

L'acquisition d'un bien ou d'un service à travers le présent site implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions de vente.

Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréés par AQC Métrologie au travers d'une fiche de spécificité client. AQC Métrologie se réserve de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Tarifs :

Les prix figurant dans le tarif général sont des prix HT en euro, hors coût éventuel de transport.

Les tarifs indiqués concernent des prestations d'étalonnage. Dans la mesure du possible, un devis complémentaire sera adressé au client en cas de matériel défectueux ou hors tolérances.

AQC Métrologie se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant au tarif général, ou sur l'offre de prix, en cours de validité au moment de la commande sera le seul applicable à l'acheteur.

Caractéristiques des biens et services proposés :

Les services proposés sont ceux qui figurent dans le tarif général publié par AQC Métrologie.

Tout service ne figurant pas au tarif général fera l'objet d'une offre de prix (étalonnages spéciaux, réparations, négoce, etc...) précisant les prestations délivrées (Etalonnage sous accréditation Cofrac ou hors accréditation).

AQC Métrologie s'engage à respecter tous les règlements et normes liés à l'accréditation. La portée d'accréditation, les méthodes et incertitudes de mesures sont consultables au travers de notre portée d'accréditation présente sur le site du COFRAC (www.cofrac.fr). Le raccordement de nos étalons est disponible sur demande.

Le laboratoire n'émet aucun avis ni interprétation conformément aux dispositions de la norme.

AQC Métrologie n'autorise en aucun cas ses clients à faire référence à son accréditation.

Le matériel doit être livré dans un état de propreté permettant l'étalonnage dans des conditions optimales. A défaut le laboratoire se réserve le droit de facturer une prestation de nettoyage selon notre tarif général. Les rapports qui ne sont pas rendus sous accréditation, ne sont par conséquent ni présumés conformes au référentiel d'accréditation, ni couverts par les accords de reconnaissance internationaux. L'ensemble des informations obtenues ou générées dans le cadre de nos prestations sont strictement confidentielles et ne feront l'objet d'aucune diffusion à des tiers non concernés par ces prestations. Notre procédure du traitement des réclamations PAQ-10 est à la disposition du client, sur simple demande auprès du laboratoire AQC.

Garantie :

Dans le cadre de vente d'appareils neufs, la garantie appliquée est celle du constructeur, à compter de la date de livraison. Les appareils reconnus défectueux seront remplacés ou réparés gratuitement. Dans le cadre d'une réparation, celle-ci est garantie 3 mois sur la main d'œuvre et les pièces remplacées. Ne sont pas couverts par notre garantie les dommages dus à une erreur d'utilisation des appareils, à leur emploi par du personnel non qualifié ou toute négligence dans leur utilisation.

Livraisons :

Les livraisons sont faites à l'adresse indiquée dans le bon de commande.

Les risques sont à la charge du client à compter du moment où les produits ont quitté les locaux de AQC Métrologie. En cas de dommage pendant le transport, la protestation motivée doit être formulée auprès du transporteur dans un délai de trois jours à compter de la livraison.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Les retards du fait du laboratoire ne peuvent en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande ou à l'application de pénalités de retard sauf accord écrit préalable.

Modalités de paiement :

Le prix est exigible à la commande.

Les paiements seront effectués par chèques, virements ou traites dans un délai de 45 jours net. Tout retard de règlement entraînera une pénalité de 1,5% du montant de la facture par mois de retard. Il sera adressé au client une facture sur papier faisant ressortir la TVA.

Réserve de propriété :

AQC métrologie conserve la propriété des matériels vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix des matériels vendus qui seul opère transfert de propriété. La garde et la responsabilité du matériel sont cependant confiées à l'acheteur dès la livraison.

Règlement des litiges :

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française.